

PARKINGS et nombre de places

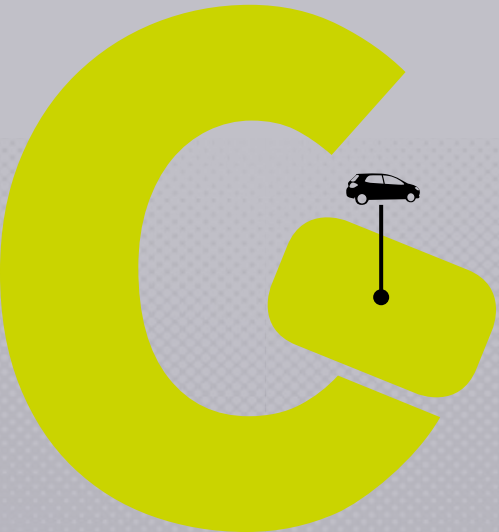
- Parkings couverts
- Parkings exclusivement abonnés
- Parkings en enclos
- Parking relais

ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

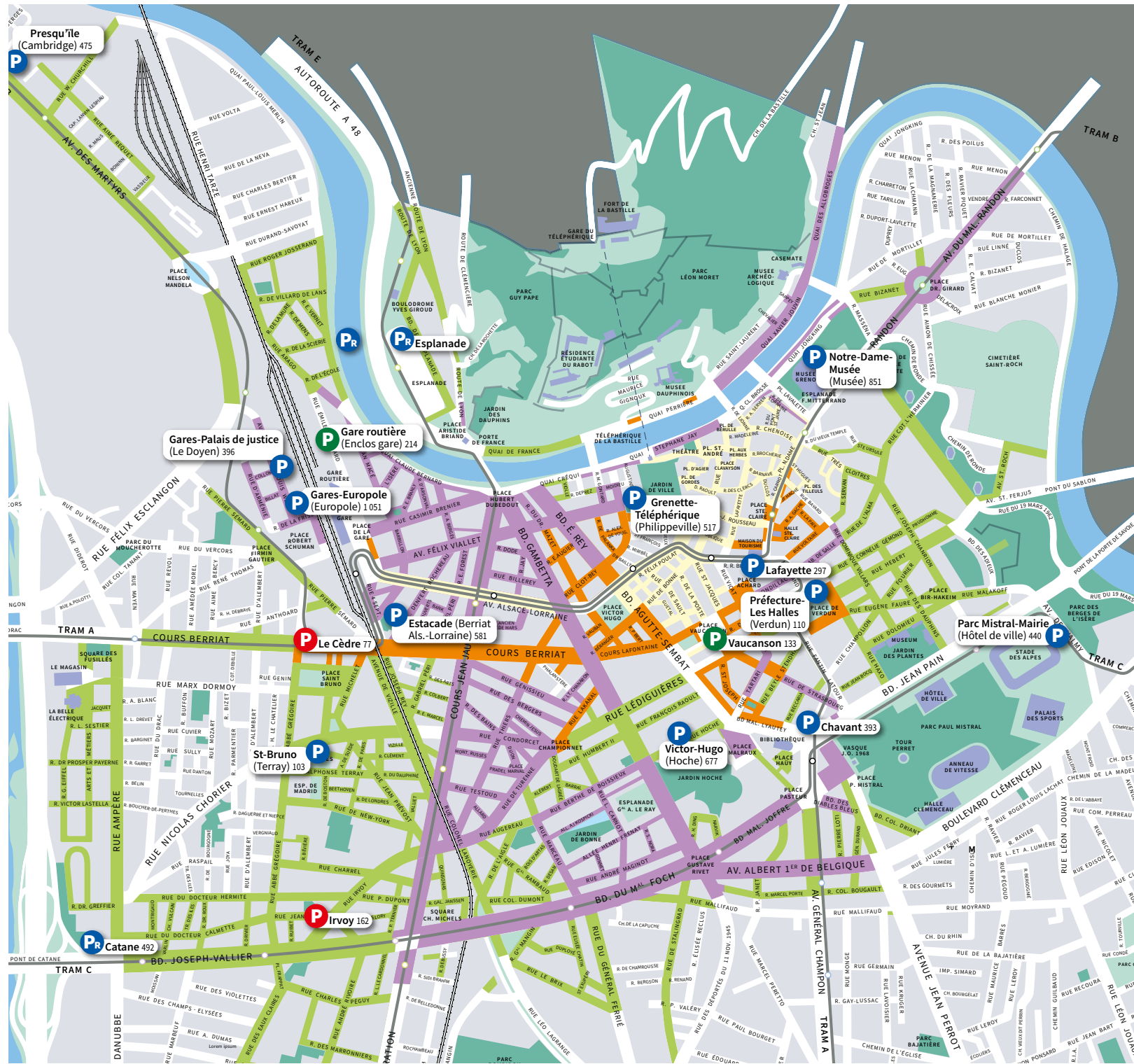
- Stationnement longue durée et résidents (gratuit de 12 h à 14 h). Code ParkNow 38003
- Stationnement de courte durée limité à 2 h 30, et résidents. Code ParkNow 38002
- Stationnement de courte durée limité à 2 h 30. Code ParkNow 38001

Les tickets achetés en zone verte ne sont pas valables en zone orange ou violette.

Résidents Comment stationner à Grenoble



Ville de Grenoble - Direction de la communication - octobre 2019 - Photo Ville de Grenoble



Résidents

Comment stationner à Grenoble ?



Désireuses de favoriser l'usage des modes de déplacements doux et alternatifs à l'automobile, **la Ville de Grenoble et la Métropole organisent le stationnement des résidents et des visiteurs.**

En incitant à la rotation, elles favorisent l'accès aux commerces et aux activités urbaines.

Par ailleurs pour répondre aux besoins des résidents du centre-ville, la Ville a instauré un tarif préférentiel et la Métropole propose différents abonnements dans les parcs.

De nouveaux aménagements de stationnement, des abonnements à tarif attractif, des modes de paiement plus adaptés, des modalités d'abonnement simplifiées : ce sont autant de mesures qui contribuent à faciliter la vie quotidienne des résidents grenoblois.

Tarification pour les résidents

- > ticket mensuel : 12 € (pour 30 jours calendaires)
- > ticket semaine : 9 € (pour 7 jours calendaires)
- > ticket journée : 3 €

Peuvent bénéficier de cette tarification les habitants dont le domicile se situe :

- > à l'intérieur d'une zone de stationnement payant,
- > ou dans les rues piétonnes ou enclavées du centre-ville.

Le ticket résident est valable dans les zones vertes et violettes.

En zone orange, il n'est toléré que **de 9 h à 10 h.**

À partir de 10 h, les résidents ne peuvent plus stationner en zone orange.

Grenoble est divisé en 2 secteurs

- > secteur 1 : à l'ouest du boulevard Gambetta
- > secteur 2 : à l'est du boulevard Gambetta

Le tarif résident s'applique dans le secteur de domiciliation du détenteur.

Démarches à effectuer

Pour obtenir un ticket résident, la démarche s'effectue en 2 temps.

1. ENREGISTRER SON VÉHICULE

En ligne sur **MonGrenoble**

ou

Se présenter avec les pièces à fournir (carte grise de votre véhicule, avis de taxe d'habitation) dans un des lieux suivants :

> Unité du contrôle du stationnement,

50, av. Maréchal-Randon,
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h 30

> Maison des habitants Chorier-Berriat

10, rue Henri-Le-Chatelier

> Maison des habitants Bois d'Artas

1, chemin du Bois d'Artas

L'immatriculation du véhicule est alors enregistrée dans la base de données des résidents, permettant ainsi d'acheter le ticket résident. Cette démarche est à **renouveler une fois par an.**

2. ACHETER SON TICKET RÉSIDENT

Le ticket résident est dématérialisé :

il est enregistré dans une base de données, et les agents de contrôle du stationnement en ont connaissance grâce à leurs terminaux de contrôle.

Achat :

> en ligne sur **MonGrenoble**

> **sur les horodateurs connectés**, c'est-à-dire équipés de la carte bleue : tous ceux des zones oranges et violettes, et certains en zone verte

> **en guichet, auprès de l'unité du contrôle du stationnement.** Les paiements sont possibles en espèces, cartes bleues, ou chèques.

Pour toute information : 04 76 76 36 36

Abonnements résidents dans les parkings couverts de la métropole

TARIFS 2019

Abonnement « nuit et week-end » mensuel

> 30 € à 32,50 €

Abonnement « 24 h/24 » mensuel

> Catane : 12 € (uniquement avec un abonnement annuel TAG).

> Chavant : 66 €

> Estacade (Berriat-Alsace Lorraine) : 63,50 €

> Le Cèdre, Gare-Palais de justice (Le-Doyen), Terray et Irvoy : 58,20 €

> Parc Mistral-Mairie (Hôtel de Ville) : 51 €

> Presqu'île (Cambridge) : 64,50 €

> Victor-Hugo (Hoche) : 61,30 €

Abonnement « Petit rouleur »

> Jusqu'à 20 € d'économie par mois pour les résidents utilisant peu leur véhicule.

Renseignements dans les parkings.

Réflexe P+R

Les parkings relais situés à proximité immédiate du réseau bus et tramway de l'agglomération proposent des formules alliant stationnement de son véhicule et titre de transport en commun.

+ d'info : tag.fr

* Deux secteurs : à l'Est et à l'Ouest du boulevard Gambetta